Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_109-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-109

Programme prévisionnel 2027 des actions Territoires d'expérimentation zéro phyto 2040 sur le bassin versant de Chèze-Canut

BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à dix-huit heures, le Bureau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 9 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni en son siège administratif, 2 rue de la Mabilais, 35000 RENNES.

Nombre de délégués	
En exercice : 15	Quorum : 8
Présents : 11	Votants : 10
Absents : 4	

SONT PRESENTS :

Mesdames Françoise LOUAPRE, Flavie BOUKHENOUFA, Caroline BUHOT (Rennes Métropole), Messieurs Yannick BRE (Montfort Communauté), Laurent DUMERCY (Brocéliande Communauté), Loïc ALMÉRAS, Pascal VASNIER (Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné), Ludovic BROSSARD, Pascal PINAULT, Yannick NADESAN [arrivé à 18h15 – à partir de la délibération n°2026-101 – départ à 19h18 – après la délibération n°2026-105], Jacky SAVIN (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Isabelle PELLERIN, Virginie FRABOT, Gisèle EL DIB, Monsieur Didier CHAPELLON (Rennes Métropole).

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Sandra Chériaux, Céline juspin, Virginie Leroy, Messieurs Laurent Géneau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_109-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

En tant que producteur d'eau potable et dans un principe de précaution, la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) intervient en amont de plusieurs de ses ressources en eau pour proposer des programmes d'actions afin de lutter contre les pollutions diffuses.

Dans son dispositif d'accompagnement des territoires d'expérimentation zéro phyto 2040, la Région Bretagne accompagne depuis 2025 la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur le bassin versant (BV) de Chèze-Canut.

Territoire d'actions :

La Collectivité Eau du Bassin Rennais intervient en tant que maître d'ouvrage sur le territoire d'actions de Chèze-Canut, d'une surface de 6 200 ha dont 4 800 ha de surface agricole utile (SAU). Cette Aire d'alimentation de captage s'étend sur 4 communes, et comprend 93 exploitations agricoles de plus de 3 ha sur la zone, dont 74 sièges d'exploitations.

Contexte Stratégique et Enjeux :

Le bassin versant de Chèze-Canut est un territoire d'une importance vitale pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Avec ses retenues sur la Chèze (13.2 millions de m^3) et le Canut (0,3 million de m^3), ce système hydraulique assure **30 % des besoins en eau potable d'Eau du Bassin Rennais et** constitue un pilier de l'approvisionnement départemental en période estivale. Cependant, sur les 5 dernières années, 81% des prélèvements d'eau brute ont un cumul de pesticides au-delà de la limite de qualité pour l'eau potable et de l'objectif SAGE (0.5µg/L) **au niveau de la prise d'eau de la Chèze et 93% sur les 3 dernières années pour la retenue du Canut**. En novembre 2023, la quantification du métabolite Métazachlore ESA à des taux supérieurs à 2 µg/L a contraint la Collectivité à **fermer la dérivation du Canut vers la Chèze**, la privant d'une ressource indispensable.

Cette vulnérabilité est exacerbée par le changement climatique. Les modélisations hydrologiques (Chaire Eaux et Territoires de l'Université de Rennes) démontrent que le début de remplissage des barrages subit désormais un **décalage de 1,5 mois** sur une année moyenne, par rapport au début des années 2000. Pour sécuriser le stock d'eau potable et limiter les surcoûts industriels de potabilisation, la reconquête de la qualité brute est l'unique levier pour permettre une dérivation systématique du Canut. Ce défi impose le maintien d'un accompagnement technique et financier robuste des exploitants agricoles vers des pratiques culturales protégeant la ressource en eau afin d'atteindre des niveaux de qualité conformes aux normes de potabilité dès la ressource brute.

Bilan des Exercices 2025 et 2026 :

Les années 2025 et 2026 ont constitué une phase de structuration du projet Paiement de Services Environnementaux (PSE), permettant de passer de la préfiguration à l'opérationnalité. L'année 2025 a marqué le lancement opérationnel de **l'étude de préfiguration** du dispositif PSE sur le bassin versant de Chèze-Canut, avec le recrutement d'un bureau d'étude **CERESCO** assisté d'**HELIOS AVOCATS** pour accompagner la Collectivité. Après une réunion de lancement en juillet, un premier Comité de Pilotage (COPIL) s'est tenu en octobre 2025 pour valider la méthodologie et confirmer les enjeux environnementaux prioritaires : réduction de la pression phytosanitaire et limitation des transferts de polluants vers les eaux brutes. À cette occasion, il a été décidé d'inscrire le projet dans le cadre national des PSE, et de proposer des **contrats de 6 ans** aux exploitations.

L'année s'est conclue par un premier **atelier de concertation avec les agriculteurs** en décembre, permettant d'identifier les indicateurs les plus pertinents (IFT herbicides, remise en prairie

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_109-DE

Le programme PSE 2027 s'articule autour de deux piliers :

1. L'animation et la coordination du dispositif PSE (0,5 ETP) : ce poste assure l'instruction des dossiers, le suivi des indicateurs de résultats (notamment les Indices de Fréquence de Traitement - IFT) et la coordination avec les partenaires agricoles.
2. Poursuite de la recherche et développement : poursuite du partenariat avec les mêmes acteurs académiques. Déploiement de métrologie in situ, réalisation d'analyses, amorce de modélisation.

Programme et Plan de Financement Prévisionnel

Actions	**Coût € HT**	**Aide attendue € CRB**	**Reste à charge CEBR**
Coordination du dispositif PSE (0.5 ETP)	*35 000,00 €*	*26 250,00 €*	*8 750,00 €*
Recherche et développement sur les mécanismes de transfert et de métabolisation des pesticides	*40 000,00 €*	*23 750,00 €*	*16 250,00 €*
Total	***75 000,00 €***	***50 000 € 66,7 %***	***25 000 € 33,3 %***

Ces données sont prévisionnelles, en l'attente de validation définitive par les organismes financeurs.

Considérant les domaines qui ont été délégués au Bureau, il vous est proposé, mes Chers Collègues de bien vouloir :

1. Approuver le programme 2027 exposé ci-dessus qui sera mis en œuvre par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, sur le bassin-versant de Chèze-Canut ;
2. Dire que les crédits seront inscrits aux Budgets 2027 et suivants (Programme 14 – Protéger l'aire d'alimentation de captage de Chèze-Canut et du Meu ; Programme 63 – Conduire des programmes de R&D, d'échange entre collectivités et de formation).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau adopte le rapport à l'unanimité.

À Rennes, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 24 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260915-DELIB2026_109-DE

permanentes des zones sensibles au transfert) et de poser les bases d'un contrat de confiance sur la rémunération de résultats concrets plutôt que sur des contraintes de moyens.

L'année 2026 est consacrée à la **finalisation technique et au lancement opérationnel** du dispositif de PSE sur le bassin de Chèze-Canut. Les premiers mois ont permis d'ajuster les indicateurs (Indicateur de Fréquence de Traitement et zones tampons) et les seuils de rémunération lors de comités techniques et d'ateliers de concertation avec les agriculteurs. Cette phase de construction a abouti au dépôt du **dossier de candidature officiel auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en février et à sa sélection par cette dernière fin juin.** L'été 2026 a ensuite été marqué par la réalisation des **diagnostics individuels ("Entretiens Trajectoires").** Un premier bilan d'engagement a été présenté lors du **Comité de sélection du 30 juillet 2026**, confirmant l'adhésion d'une vingtaine d'exploitations pour des contrats de six ans débutant dès la campagne 2027, l'objectif étant de contractualisé 25 dossiers. Près de 50% de la SAU du BV sera sous contrat de PSE.

Ce temps de préfiguration avec un 0,5 ETP dédié a permis de transformer une ambition politique en un dispositif contractuel sécurisé, d'instaurer un dialogue de proximité de lever les freins psychologiques et techniques liés aux changements profonds de systèmes de culture et de transformer les refus initiaux en adhésions volontaires.

Sur ces années 2025 et 2026, Axelle DACQUIN-JULLIEN en"PhD Track" au sein de la Chaire Eau et Territoires, s'est concentrée sur la caractérisation du transfert et de la dégradation des pesticides dans le bassin versant Chèze-Canut, avec un focus particulier sur l'acide trifluoroacétique (TFA) et ses sources d'émissions (pesticides, atmosphère, boues d'épuration).

L'année 2025 a été marquée par la mise en place d'un suivi expérimental incluant l'instrumentation du Canut via des sondes de mesure en continu (pH, conductivité, activité biologique) et l'exploitation de bases de données historiques s'étendant de 2009 à 2024. Des campagnes de prélèvements mensuels ont été initiées en juin 2025 pour quantifier le TFA et analyser, en collaboration avec l'université de Strasbourg, les voies de dégradation.

En 2026, les recherches ont basculé vers une phase de laboratoire pour déterminer les dynamiques de production du TFA à partir de « pesticides-PFAS » comme le flufénacet et le diflufénicanil. Un travail spécifique a également été conduit sur le potentiel de relargage de TFA par les boues de stations d'épuration épandues sur le bassin versant.

Programme d'Actions 2027 :

L'année 2027 marque le lancement opérationnel du dispositif de PSE sur le bassin de Chèze-Canut, avec le démarrage effectif de contrats de six ans (2027-2032) pour environ 25 exploitations engagées.

Le programme d'actions s'appuie sur une animation territoriale de 0,5 ETP pour assurer la coordination du dispositif, l'instruction annuelle des dossiers via les plateformes numériques ("PSE Environnement" et "Démarches Simplifiées") et la gestion administrative globale (dimensionnée à 1,5 jour par an et par exploitation). Le cycle annuel de gestion prévoit la collecte des données de pratiques dès septembre, suivie de rendez-vous de contrôle en hiver, pour aboutir à une mise en paiement des rémunérations avant le 1er juin 2028.

Pour sécuriser l'atteinte des résultats sur la réduction des IFT herbicides et la remise en herbe des zones tampons hydrauliques (ZTH), la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'engage à accompagner techniquement les agriculteurs et agricultrices dans leurs changements de pratiques afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs d'évolution en faisant appel à des organismes de conseils. Des réunions collectives et bouts de champs seront proposées pour permettre aux exploitants d'échanger sur leurs pratiques. Un travail de coordination des structures sera indispensable pour accompagner chaque agriculteur ou agricultrice.